

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

N° 2022070

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Nadège BIELOT, Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Madame Dominique BAESJOU et Messieurs Mathieu BONITON, Franck DUVERNAY ainsi que Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Mathieu BONITON à Vanina PICHEVIN,
Franck DUVERNAY à Denis GIRAUDEAU,
Philippe MARSAC à Patrick RAYTON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD

OBJET : TARIFS 2022 REDEVANCE CHALETS DE NOEL

En vue des fêtes de fin d'année, il est proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation des Chalets pour 3 jours (22, 23 et 24 décembre) à 45 €.

Pour rappel, en 2020 et 2021 la redevance était de 75 € pour 6 jours.

Il est précisé que pour les autres exposants, ce sont les tarifs du marché qui seront appliqués, soit un 1,07 € par mètre linéaire par jour.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 19 octobre 2022.

Le Maire,
Patrick RAYTON.



(Handwritten signature in blue ink)